

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : EUR 46/002/2008 – ÉFAI

18 janvier 2008

AU 13/08

Préoccupations pour la santé / Procès inique

RUSSIE

Vassili Georgievitch Alexanian (h), 36 ans

L'avocat Vassili Georgievitch Alexanian, ancien vice-président de la compagnie pétrolière russe Loukos, aujourd'hui séropositif, est gravement malade parce qu'il ne reçoit pas les soins médicaux qui lui sont nécessaires alors qu'il est détenu.

Cet homme est placé en détention provisoire à Moscou depuis son arrestation, le 6 avril 2006. Il travaillait pour Loukos depuis plusieurs années lorsqu'il a pris les fonctions de vice-président en mars 2006, à une époque où cette société était sur le point d'être liquidée. Il est accusé de détournement de fonds et de fraude fiscale. Le Parquet général de Russie devrait transmettre cette affaire à un tribunal de Moscou avant le 2 mars.

En octobre 2006, il a été médicalement établi que Vassili Georgievitch Alexanian était séropositif. En janvier 2008, un procureur a rendu ce diagnostic public, en violation de son droit à la confidentialité. En octobre 2006, les médecins de Vassili Georgievitch Alexanian ont indiqué qu'il ne pourrait rester en détention provisoire que s'il recevait un traitement antirétroviral et d'autres soins nécessaires afin d'éviter une dégradation de son état de santé. D'après son avocat, il n'a jamais été soigné conformément à ces recommandations. Le 23 octobre 2007, plusieurs experts médicaux, dont un médecin du centre de détention provisoire, ont évalué son état et conclu qu'il devait être hospitalisé sans délai dans un établissement spécialisé. Ils ont constaté que le centre de détention provisoire ne pouvait pas lui fournir les soins nécessaires et ont recommandé qu'il soit transféré dans un hôpital public.

Vassili Georgievitch Alexanian a introduit une requête auprès de la Cour européenne des droits de l'homme afin que celle-ci intervienne. Le 27 novembre 2007, cette instance a ordonné aux autorités russes de le faire conduire dans un établissement spécialisé et de rendre compte des soins qu'il avait reçus jusqu'alors. La Russie n'ayant pas donné suite à cette injonction, la Cour a réitéré sa demande le 6 décembre, en donnant aux autorités jusqu'au 10 décembre pour hospitaliser Vassili Georgievitch Alexanian. Ces dernières n'ayant toujours pas transféré ce détenu dans un hôpital et ayant fourni des informations erronées quant à sa prise en charge médicale, le 21 décembre, la Cour européenne des droits de l'homme a répété une troisième fois l'ordre donné et ajouté qu'elle considérerait que la Fédération de Russie commet une violation du droit à la vie et du droit de ne pas être soumis à la torture ni à des traitements inhumains et dégradants (articles 2 et 3 de la Convention européenne des droits de l'homme) si Vassili Georgievitch Alexanian venait à mourir en détention ou si son état de santé se dégradait en raison d'une absence de soins.

Aujourd'hui, cet homme souffrirait de tuberculose, d'une cataracte, d'une tumeur rénale, d'une infection des ganglions lymphatiques et de troubles cardiaques. Aux termes de la législation russe, une personne chez laquelle des problèmes de santé aussi graves sont diagnostiqués ne doit pas être maintenue en détention provisoire.

Les préparatifs en vue du procès de Vassili Georgievitch Alexanian sont en cours. Du 20 décembre 2007 au 15 janvier 2008, ce dernier devait prendre connaissance des éléments relatifs aux poursuites engagées contre lui. Le ministère public a considéré qu'il était apte à assumer cette étape de la procédure, bien que certaines sources aient signalé qu'il souffrait en permanence d'une forte fièvre et qu'un procureur ait dû lui lire les documents concernés parce qu'il avait presque perdu la vue. Étant donné que le déroulement de son procès devrait être lent, Vassili Georgievitch Alexanian a demandé un allongement du temps qui lui était imparti pour examiner ces éléments. Selon ses avocats, un juge a rejeté cette requête en déclarant qu'il abusait de son droit à lire les pièces du dossier, car il avait insisté pour obtenir des pauses et des jours de repos pendant cette procédure.

Lors d'une audience qui s'est tenue devant la Cour suprême de Russie le 16 janvier, au cours de laquelle cette instance devait statuer sur le recours formé par Vassili Georgievitch Alexanian contre l'extension de sa période de détention provisoire, un procureur du Parquet général a annoncé que celui-ci souffrait du VIH/sida. En faisant cette déclaration, il a violé le droit du détenu à la confidentialité. Depuis lors, ce dernier a donné son autorisation pour que cette information soit rendue publique.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en russe ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités russes à transférer Vassili Georgievitch Alexanian sans délai dans un hôpital spécialisé dans le traitement des patients atteints du VIH/sida afin qu'il y reçoive des soins adaptés à sa maladie ;
- priez-les instamment d'exécuter l'ordre qui leur a été donné par la Cour européenne des droits de l'homme de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé de Vassili Georgievitch Alexanian et d'informer cette instance de la prise en charge médicale dont il bénéficie ;
- déclarez-vous préoccupé à l'idée que le déroulement du procès de Vassili Georgievitch Alexanian se poursuive alors qu'il est en très mauvaise santé, une situation qui l'empêcherait de participer efficacement aux débats et serait donc contraire aux normes internationales d'équité ;
- demandez que son procès soit reporté jusqu'à ce que son état lui permette d'y prendre part.

APPELS À :

Président de la Fédération de Russie :

Vladimir Vladimirovich Putin
President of the Russian Federation
Ul. Ilinka. 23
103132 Moscow
Russie

Courriers électroniques : veuillez rédiger votre message sur la page http://kremlin.ru/eng/articles/send_letter_Eng1a.shtml.

Formule d'appel : *Dear President, / Monsieur le Président,*

Ministre de la Justice de la Fédération de Russie :

Vladimir Vlasilievich Ustinov
Ministry of Justice of the Russian Federation
Ul. Zhitnaia 14
119 991 Moscow GSP1
Russie

Fax : + 7 495 955 57 79

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Vladimir Petrovich Lukin
Ombudsperson for Human Rights of the Russian Federation
Miasnitskaia ul. 47
107084 Moscow
Russie

Fax : + 7 495 607 53 37 (Il se peut que vous entendiez un répondeur ; attendez qu'un signal retentisse pour envoyer votre fax.)

Yurii Yakovlevich Chaika
Prosecutor General of the Russian Federation
Office of the Prosecutor General of the Russian Federation
Ul. Bolshaia Dmitrovka 15a
125 993 Moscow
Russie

Fax : +7 495 692 1725 (Veuillez noter que les télécopieurs risquent d'être éteints en dehors des heures de bureau. Il faut ajouter quatre heures à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale.)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Fédération de Russie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 29 FÉVRIER 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.